

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE/SABLONS

Synthèse des rapports présentés au Comité Syndical du 19 mars 2024

1. Projet de délibération – Débat d'Orientation Budgétaire

Rapport de présentation ci-joint.

2. Projet de délibération – Participation au capital d'une société de projet de production d'EnR

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables sur le périmètre d'Inspira, la création d'une société de projet (SPV) apparaît comme étant une opportunité intéressante. Cette vision, partagée par les entreprises productrices d'EnR, se concrétise au travers d'un partenariat avec la SEM Energ'Isère qui propose de créer cette société et d'ouvrir son capital à Inspira.

3. Projet de délibération – Convention ATMO AURA 2024-2026 sur le suivi de la qualité de l'air sur INSPIRA

Une mission plus légère a été négociée avec ATMO en attente des orientations qui seront données par les futures autorisations environnementales.

4. Projet de délibération – Création d'un emploi permanent de Directeur

Le tableau des emplois ne fait pas apparaître d'emploi permanent de directeur (le directeur actuel ayant été recruté sur un poste non permanent). Pour permettre le recrutement du/de la futur(e) directeur/trice, cet emploi doit être créé (grade attache ou ingénieur).

5. Projet de délibération – Création de mission de vacation

Des missions de vacation dans la limite de 30h/mois peuvent être ouverte pour favoriser la transition entre le départ du directeur et la prise en main du suivant.

6. Projet de délibération - Indemnités de fonction des élus

Pour souligner l'implication quotidienne des élus du syndicat mixte, il est proposé d'attribuer des indemnités de fonction.

7. Projet de délibération - Mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour la protection sociale complémentaire /prévoyance

Suite au renouvellement des contrats par le CDG 38, il est proposé au Comité Syndical de renouveler l'adhésion aux nouveaux contrats.

8. Projet de délibération - Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 38

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs.

9. Projet de délibération – Voyage d'étude au Québec

Une délégation du Syndicat Mixte se rendra au Québec du 27 avril au 4 mai pour participer à la 10^{ème} édition du colloque sur le développement industriel et les écoparcs organisé par Palmes Québec et la ville de Lévis. À cette occasion, outre la présentation d'Inspira au monde économique Québécois, la délégation rencontrera et visitera de nombreux acteurs économiques et institutionnels pour croiser les regards autour de l'aménagement des parcs d'activités.

Il y a donc lieu d'autoriser ce déplacement et d'en fixer les modalités.

10. Projet de délibération - Lancement d'une consultation pour la mission de cadrage général et d'accompagnement pour définir les grands axes d'Inspira 2

La mission de cadrage général et d'accompagnement pour définir les grands axes d'Inspira 2 (secteur Sud et Centre) va être lancée pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire. Celle-ci organisera et pilotera une démarche collaborative pour aboutir à la définition et la rédaction d'un document guide qui posera la stratégie et les orientations générales de ce secteur de l'espace industriel. Elle accompagnera ensuite le syndicat mixte pendant 3 ans pour mettre à jour les supports au fil de l'eau et guider les décisions dans l'esprit des orientations retenues. La Présidente doit être autorisée à lancer le marché et à sélectionner la meilleure offre.

Projet de décision – Prix de cession des terrains

Propositions d'évolutions des prix de vente des terrains du site Inspira afin d'anticiper les surcoûts liés aux modifications du projet, à l'augmentation du coût des matières premières et pour se rapprocher des prix pratiqués sur les terrains de la Région.

Projet de décision – Montant de la Participation Constructeur pour les projets d'EnR

La « participation constructeur » s'applique sur les terrains non aménagés mais bénéficiant des équipements structurants de l'espace industriel : elle contribue au financement des équipements publics puisqu'une ZAC n'est pas soumise à la Taxe d'Aménagement. La prise en compte des projets de parcs photovoltaïques n'ayant pas été intégrée initialement, une règle spécifique doit être proposée pour ces aménagements.

**Pour envoyer votre pouvoir ainsi que pour toute précision qui vous serait nécessaire :
secretariat@espace-inspira.fr ou 04.74.86.83.80**